

DICRIM

VERSION LONGUE 2026

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

Risques naturels

Risques technologiques

Risques sanitaires



Commune de
LALBENQUE

Edito

Le mot de madame le maire de Lalbenque



A première vue, la commune de Lalbenque n'est pas soumise à de nombreux risques. Il n'y a pas de grands fleuves qui provoqueraient des inondations importantes, il n'y a pas de risques de rupture de barrage, pas de risques sismiques.

Et pourtant, comme l'ensemble du territoire, Lalbenque doit prendre en compte de nombreux risques, d'origines différentes : météorologiques, technologiques, épidémiologiques... Les images des catastrophes liées à des événements climatiques extrêmes sont devenues habituelles. En lien avec **le changement climatique**, nous assistons à des épisodes de plus en plus violents : tempêtes, tornades, orages stationnaires, très fortes précipitations, sécheresse et canicule suffocantes, méga-feux...touchant des territoires peuplés. D'autres événements nous expliquent les risques technologiques comme l'explosion d'un camion transportant des matières dangereuses en milieu urbanisé. Par ailleurs, nous avons tous en mémoire la crise du COVID en 2020, le confinement et les difficultés que cette situation inédite a générées.

Mais qu'est-ce que le risque ? Il s'agit de la possibilité qu'un événement dangereux se produise (Aléa) en présence de population. Le risque met en évidence la vulnérabilité de la population, des biens, des animaux domestiques et de l'environnement.

Comment peut-on agir ? le maire est le premier acteur de la sécurité civile sur le territoire. Celui-ci exerce un pouvoir de police défini par le Code général des collectivités territoriales. Il a donc un rôle central dans la gestion des risques, de la prévention à la gestion de crise et au retour à la normale. Pour y parvenir, la commune va disposer pour la première fois, d'un Plan Communal de Sauvegarde, devenu obligatoire depuis la Loi Matras de 2021. Celui-ci identifie les dangers potentiels pouvant affecter les habitants et l'environnement. Il recense la liste des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour y faire face. Partie intégrante du **PCS, le DICRIM** que vous allez lire, est destiné à l'information de tous les habitants et sera réactualisé en fonction de l'évolution de notre situation locale.

La commune de Lalbenque est une grande commune de 5224 ha bientôt peuplée de 2000 habitants. Pour favoriser un travail de terrain, nous avons décidé de diviser la commune en cinq zones qui font l'objet d'une cartographie. Dans chaque zone, des relais-citoyens ou relais de quartier constitueront **une réserve communale de sécurité civile (RCSC)**.

Nous entendons dire que cela ne peut pas arriver chez nous, que nous ne sommes pas exposés... Nous savons bien que nos sociétés ont une capacité d'adaptation, de réaction et de résilience face aux difficultés mais il est nécessaire de lutter contre l'oubli et la banalisation des risques.

Nous savons bien que le bon sens et la solidarité sont encore des valeurs de la ruralité, que nous pouvons compter sur la bienveillance de nos voisins en cas de danger. Malgré tout, il est important de s'organiser afin de se donner les moyens de parvenir à un niveau de protection élevé.

Sans tomber dans une position alarmiste, je vous encourage à prendre connaissance du DICRIM, à le compléter par des recherches et des lectures sur ces sujets qui nous concernent tous. Je vous encourage à contribuer à établir le fichier confidentiel des personnes vulnérables pour vous ou pour vos proches. Enfin, si vous en avez la volonté et le courage, je vous invite à vous engager dans la réserve communale de sécurité civile.

Ainsi, nous travaillerons ensemble, capables de faire face aux risques, aux épisodes de crise et aux catastrophes, ensemble pour le bien commun et la fraternité.

Liliane Lugol
Maire de Lalbenque

Glossaire

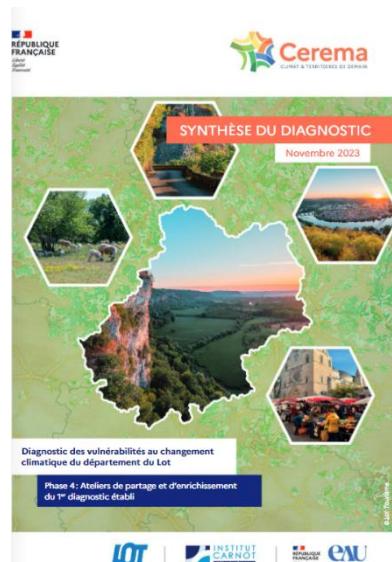
LOI MATRAS (2021) : L'article 10 de la loi (modifie l'article L. 125-2 du code de l'environnement) contraint les communes exposées à au moins un risque majeur de contribuer à l'information par la mise à disposition du public des informations dont elles disposent. Jusqu'à présent, cette obligation ne s'appliquait qu'aux communes couvertes par un PPRN (plan de prévention des risques naturels). Le même article impose aux communes exposées à au moins un risque majeur, la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde.

PCS : Le Plan Communal de Sauvegarde est composé du DICRIM et du PCS sous la forme d'un plan d'actions que le maire peut mettre en œuvre en cas de risques avérés, en lien avec la Préfecture et l'ensemble des acteurs de la sécurité civile. Le PCS, approuvé en conseil municipal, validé par le préfet, peut donner lieu à des exercices de prévention. A caractère confidentiel, il ne peut pas être diffusé à la population. Le but est d'alerter la population, d'organiser et de coordonner des actions visant à porter secours et protéger les habitants, mais également, gérer la situation après la crise.

DICRIM : le Document d'Information Communal des Risques Majeurs permet de lister les risques, de les expliquer, d'en prendre conscience. C'est un document d'information que les habitants peuvent consulter dans sa version longue sur le site de la mairie. La version résumée doit représenter une sorte de memento qui permettra à tous, grands et petits d'adopter les bons réflexes, les bons gestes et se familiariser à la culture du risque. C'est un document de prévention et de protection qui doit permettre à tous d'anticiper le risque, de l'accepter et de tout faire pour en limiter les effets.

RCSC : la réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles. En cas de crise, la réserve communale pourra apporter son soutien aux populations sinistrées, en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours. Elle pourra également contribuer à la préparation et à l'information de la population face aux risques présents sur le territoire communal ainsi qu'au rétablissement des activités. Cette réserve, placée sous l'autorité du maire, a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population. Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

CHANGEMENT CLIMATIQUE : Le Changement Climatique est, avec la perte de biodiversité, l'un des défis majeurs de ce XXI^{ème} siècle, car il s'agit d'un phénomène mondial qui concerne l'ensemble de l'humanité. Sa cause fait l'objet d'un consensus scientifique international et réside dans l'accentuation de l'effet de serre sous l'effet des émissions liées aux activités humaines. Celles-ci modifient donc la composition globale de l'atmosphère et déstabilisent progressivement le climat de la terre qui s'est réchauffé depuis l'ère préindustrielle de 1,1°C (pour la décennie 2010-2019, par rapport à la fin du XIX^{ème} siècle).



Chaque risque doit donc être analysé au regard des évolutions climatiques attendues et décrites dans les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) à échéance des 30 prochaines années.

A cette échéance, le réchauffement global prévu atteindra au moins 1,5°C et peut-être jusqu'à 2,5°C en fonction de la trajectoire d'émissions de Gaz à Effets de Serre (GES). Il est établi que l'influence humaine sur le climat entraîne une augmentation de la probabilité et de l'intensité de nombreux évènements, donc la notion même de « risques naturels » apparaît désormais comme ambiguë. (Source IRMA)



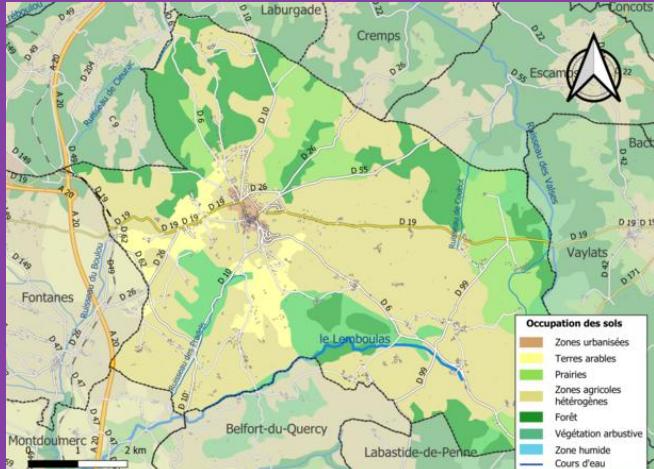
[**O Voir site du Département du Lot**](#)

Lalbenque en résumé

Superficie

5224 hectares dont environ 100 ha correspondant au communal de Cournesse.

Population : 1925 habitants / Après une longue période de déprise humaine, la population baisse jusqu'à 780 habitants en 1982. Depuis, la population n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, elle est distribuée selon le schéma suivant : d'une part, le bourg et ses périphéries urbanisées : lotissements et habitats résidentiels le long des routes au nord et à l'est ; d'autre part, de très nombreux hameaux avec habitats anciens et récents.



Relief

Au pied de l'église St-Quirin, l'altitude notée s'élève à 272m ; quelques points hauts dominent les pentes vallonnées ou des petites vallées encaissées : Le Gascou, Venteplume, le Port, Balach, La Borie du Moulin, Petit Bach... Le plateau, situé entre Causse et Quercy-Blanc est marqué par le partage des eaux entre le bassin versant du Lot au Nord et le bassin versant du Tarn au Sud. Le ruisseau des Valses, le ruisseau du Lemboulas, celui du Cobot, celui de Cieurac et leurs petits affluents sont intermittents. En zone karstique, les eaux se perdent dans des cavités souterraines. La commune est littéralement située entre Causse et Quercy Blanc.

Climat

Intégré dans la zone océanique, le climat subit des influences méditerranéennes avec des étés chauds et secs et des hivers de plus en plus doux. Le dérèglement climatique a tendance à gommer les caractéristiques des saisons. Il n'y a pas eu de période de grand froid et de chutes de neige importantes depuis 2012. En revanche, les périodes de pluies intenses alternant avec des périodes de sécheresse se multiplient. Les épisodes d'orages avec des vents violents et des pluies de forte intensité sont de plus en plus fréquents. Les périodes de canicule font grimper le thermomètre à plus de 40 degrés.

Végétation

La position mixte de la commune entre Causse et Quercy blanc offre une palette variée de sols et de végétation associée ; les zones argilo-calcaires sont caractérisées par des zones boisées, landes, prairies artificielles sur les plateaux et quelques combes et dolines plus fertiles. Les zones argilo-marneuses offrent un paysage ouvert, largement cultivées. Totalement intégré dans le Parc Naturel des Causses du Quercy, la commune compte 7 zones ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) dont les zones de pelouses sèches du programme Natura 2000. De 2022 à 2024, la LPO a contribué à la rédaction de l'Atlas de la Biodiversité Communale.



Sommaire

LES RISQUES DEVELOPPES DANS LE DICRIM DE LALBENQUE EN 2025

Les risques naturels

1. L'inondations
2. Orages violents, tornade, tempête
3. Canicule et grande sécheresse
4. Fortes chutes de neige et/ou période de grand froid
5. Mouvements de terrain, aux multiples facettes
6. Incendie et de feux de zone boisée, de landes et de champs

Les risques technologiques

1. Transport de Matières Dangereuses (TDM)
2. Rupture de canalisation de gaz de ville.
3. Explosion des réacteurs de la centrale nucléaire de Golfech

Les risques sanitaires

1. Pandémie
2. Moustique-tigre
3. Rupture d'approvisionnement alimentaire et en eau potable.

Les risques naturels

L'INONDATION

Bien qu'éloignée des grandes rivières, il existe deux types de risques d'inondation sur la commune de Lalbenque.

L'inondation par crue des petits cours d'eau qui sortent de leur lit lors des fortes pluies ou qui gonflent rapidement lors d'épisode d'orage et de pluie torrentielle. Les grandes crues de 1904-1905 restent dans les mémoires orales des plus anciens Lalbenquois. Également, en 1993, un orage de très forte intensité centré sur le Bas Quercy a gonflé en quelques minutes le Lemboulas et le ruisseau des Valses, submergeant les ponts.

L'inondation par ruissellement des eaux en zone urbanisée : le risque est lié à une forte urbanisation sur des terrains souvent inondés en cas de forte pluie mais aussi au ruissellement venant des routes et rues en pente pouvant se transformer en torrent, en particulier dans la zone basse du bourg

Dans les deux cas, les routes principales peuvent être inondées sur les points bas et entraîner une forte perturbation du trafic.

AVANT	PENDANT	APRES
S'informer sur le risque et tenir compte des alertes-météo.	Eviter ou renoncer à tout déplacement / Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils sont pris en charge).	S'assurer que l'eau du robinet soit potable.
Anticiper les inondations : connaître le bassin versant, petit ruisseau à proximité, zone basse, ruissellements.	Accéder aux étages de votre habitation.	Faire l'inventaire des dégâts et prendre des photos.
Nettoyer les abords et favoriser les drains et les fossés d'écoulement.	Sur la route, en voiture, s'éloigner des ruisseaux susceptibles de déborder.	Déclarer le sinistre aussitôt.
	Se renseigner sur la situation en aval.	
	Ne pas chercher à circuler sur une zone inondée.	
	Respecter les consignes de sécurité émises par les autorités.	



Ruisseau de Cieurac croisant la D6 - Ruisseau de Marcenac en hiver



Ruisseau de Cieurac croisant la D6

Ruisseau de Marcenac en hiver.

ORAGE VIOLENT, TORNADE, TEMPÊTE

Les événements concernant ces aléas sont ancrés dans notre mémoire au point que chacun peut dire où il était, ce qu'il faisait ce jour-là. Pensez-à l'écrire et à enregistrer les personnes autour de vous :

Novembre 1982 : Violente tempête dont les vents arrachent les arbres centenaires et provoquent de longues coupures d'électricité.

26 et 27 décembre 1999 : Juste après Noël, la première tempête appelée Lothar touche le nord du pays puis la deuxième tempête appelée Martin balaie le sud de la France. Des rafales à plus de 150 km/h sont mesurées. Cet épisode a provoqué la mort plusieurs dizaines de personnes et a dévasté les forêts françaises. Chacun se souvient des longues coupures de courant qui ont impacté lourdement la vie quotidienne. Cette tempête est qualifiée de « tempête du siècle ».

31 août 2015 : Ce lundi, les alertes de Météo-France placent 16 départements en vigilance Orange : orages, fortes précipitations (40 à 50 mm en 1 heure), grêle et vents violents à plus de 100 km/h. Le département du Lot est concerné. A Lalbenque, les organisateurs de la Fête de la Terre se remettent de l'événement qu'ils ont organisé la veille, les enfants des écoles se préparent pour la rentrée scolaire

Le grondement du vent et du tonnerre reste en mémoire. Un épisode d'une violence inouïe s'abat sur la commune. Les vents ont été mesurés à 158 km/h. A Lalbenque, les tiges du chapiteau de la Fête de la terre, fracassé, ont volé en éclats...les coupures d'électricité se sont multipliées. Le lendemain, les enfants arrivaient à l'école...

Que ce serait-il passé si le même phénomène avait frappé la veille ?

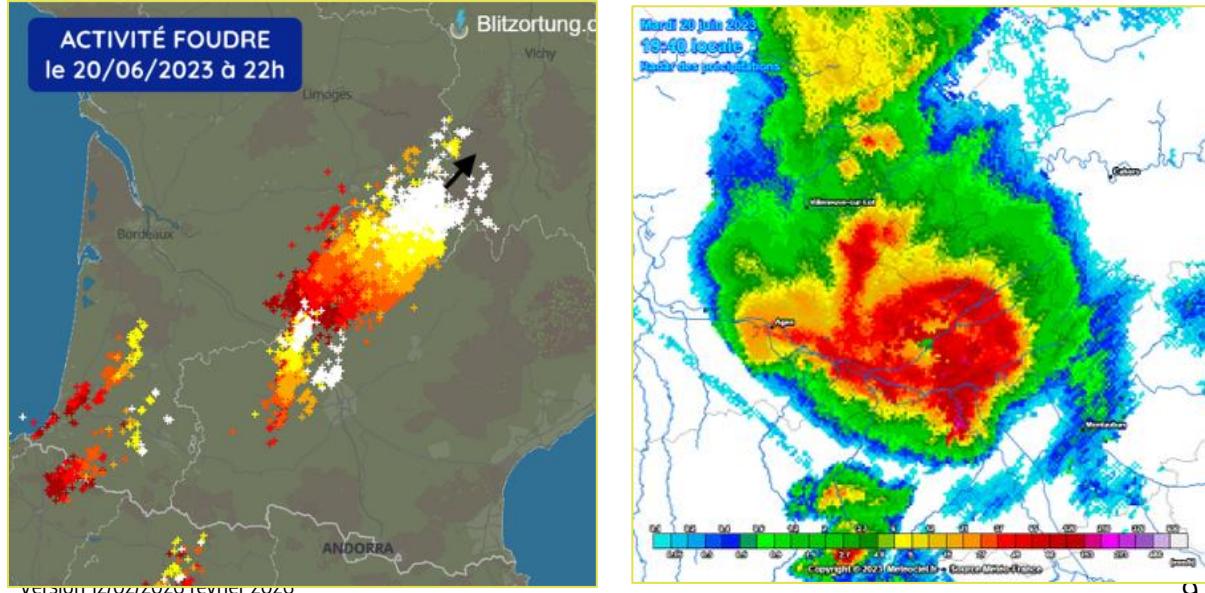
Mardi 20 juin 2023 : Les 3 départements du Lot, du Tarn et Garonne et du Gers sont placés en vigilance Orange. Une catastrophe s'annonce : Lalbenque est touché par cet orage de forte intensité électrique générant de très fortes pluies mais c'est le phénomène inédit de micro-tornade, déracinant des milliers de chênes sur un segment entre Lalbenque et Escamps, qui a marqué les esprits.

Que ce serait-il passé si le même phénomène avait frappé une zone urbanisée ?

AVANT	PENDANT	APRES
Bien avant : Limiter ou abattre les grands arbres pouvant tomber sur votre habitation.	Près de chez soi, s'abriter, se calfeutrer, fermer portes, fenêtres et volets.	Informier de la situation pour rassurer ou informer des difficultés : personnes, animaux, voiries, bâtiments...
Ne pas banaliser les alertes : tenir compte des alertes diffusées par Météo-France, par Intramuros ou les agences d'assurances.	Débrancher les appareils électriques.	Suivre les instructions et attendre les moyens de secours.
Ne pas banaliser les alertes : tenir compte des alertes diffusées par Météo-France, par Intramuros ou les agences d'assurances.	Ne pas paniquer, si possible ; rassurer les plus petits, les personnes vulnérables.	Ne pas toucher les fils électriques ou téléphoniques tombés à terre.
Anticiper, ne pas attendre le dernier moment, prévenir les proches et les voisins, mettre les animaux domestiques en sécurité.	Utiliser le Kit d'urgence.	En voiture, reprendre la route quand tout est calme et être attentif à l'état de la route : coulée de boue, arbres couchés, inondations. Respecter les instructions.
En cas de machine à Oxygène, demander des bouteilles de secours au service.	A l'extérieur, en voiture ou autres moyens de déplacement, en balade, dans les champs, au stade... arrêter les activités, se mettre en sécurité hors zone boisée, prévenir ses proches ou relais de quartier de votre position et attendre la fin de l'épisode ou les secours, si nécessaire.	
Prévoir le kit d'urgence en cas de coupure de courant ou d'eau potable.		

i Un phénomène météorologique exceptionnel ?

20 juin 2023 - Source : Météo France



CANICULE ET GRANDE SECHERESSE

Chacun peut raconter son expérience au cours des grandes périodes de sécheresse et de canicule : parlez-en en famille, entre voisins :

La sécheresse : Phénomène naturel qui survient à la suite d'une période prolongée sans précipitations. Les fleuves, les rivières, les lacs, les sols sont affectés par ce manque d'eau dont l'intensité est aussi accentuée par l'activité des hommes et le dérèglement climatique.

A Lalbenque, les grandes sécheresses sont liées à un hiver et un printemps peu pluvieux puis par des températures très élevées durant les mois de mai, juin et durant le mois de juillet. Ces situations provoquent des crises agricoles en raison du faible rendement des cultures ainsi que d'une quantité de fourrage insuffisant pour nourrir les troupeaux. Le partage de l'eau se pose. Les chênes truffiers souffrent particulièrement du stress hydrique.

La canicule : Période de chaleur intense qui perdure pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs, susceptible de constituer un risque sanitaire, notamment pour les personnes fragiles ou surexposées. En termes de température, Météo-France a défini des seuils selon les départements.

1949 : La mémoire des ainés de Lalbenque rappelait sans cesse, la grande sécheresse de 1949, celle qui avait obligé les agriculteurs à des corvées d'eau harassante pour abreuver les animaux car les nappes supérieures étaient progressivement asséchées et la plupart des sources épuisées. Les sources de Jayriès, de Lucante et de Barthe-Redonde étant les plus fiables.

1976 : Cette année est marquée par un épisode de longue durée, d'intense sécheresse. Les températures atteignent fréquemment les 35 degrés. C'est une catastrophe nationale. Les agriculteurs sont les plus touchés. Certains sont obligés de vendre en urgence le cheptel. Dans les villes, dans les moyens de transports, les hôpitaux, les personnes suffoquent et souffrent de la chaleur. Au sud, les incendies se déclarent massivement. L'Etat organise la solidarité afin d'indemniser les victimes et gère des situations de crise exceptionnelle en créant l'Impôt sécheresse. Durant le mois de juillet, une période de canicule fera près de 4000 morts.

2003 : On meurt encore en France à cause de la canicule ! Comme en 1976, la période de chaleur est précoce. Dès le mois de mai, les températures explosent les moyennes. Cependant, le niveau des températures est plus élevé. Le bilan est dramatique : l'été meurtrier fera plus de 15 000 victimes, en raison d'un retard effrayant des conditions de vie en période de canicule dans les maisons de retraites et les hôpitaux. Les pouvoirs publics, dépassés, établissent alors le concept de « **plan canicule** » qui engage les autorités dans une démarche de sauvegarde, durant ces périodes de plus en plus fréquentes, marquées par des pics à plus de 40 degrés. La canicule de **l'été 2022** en est l'exemple.

◎ ANNEXE : APPLICATION DU PLAN CANICULE A LALBENQUE

Application du plan canicule à Lalbenque

11 et 12 2025 - Source : Météo France



ESPACE AQUATIQUE CAUSSEO



FORTES CHUTES DE NEIGE ET/OU PERIODE DE GRAND FROID

Classée dans une zone de climat océanique dégradé, la commune de Lalbenque peut connaître des épisodes extrêmes de froid ou de neige même s'ils sont de moins en moins fréquents. Que reste-t-il en mémoire des habitants ?

Qu'est-ce qu'une vague de froid ? Une vague de froid est un épisode de froid intense pendant plusieurs jours consécutifs sur une large étendue géographique. Les vagues de froid sont aussi caractérisées à l'échelle d'une région lorsque l'épisode dure au moins trois jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays mais des épisodes précoces (en novembre ou décembre) ou tardifs (en mars) sont également possibles. Météo France établit 3 niveaux de vigilance. De moins en moins habitués à des hivers rigoureux, nous sommes d'autant plus vulnérables en cas d'épisode soudain.

1956 : après un début d'hiver très doux, un épisode terrible de froid s'abat sur la France eu début du mois de février : à Lalbenque, de mémoire orale, les céréales d'hiver, blé et orge, bien en avance, ont été saisies par le gel et cisaillées par le vent du Nord. Au moment du dégel, il ne restait plus rien. De nombreux chênes du Causse n'ont pas résisté aux températures polaires. Un autre épisode de grand froid a touché le territoire en janvier 1963.

1985 : Beaucoup d'entre-nous se souviennent de ce mois de janvier qui avait débuté par un manteau de neige et s'est poursuivi par une épaisse couche de glace. - 20 ° C durant plus près de 20 jours. - 25 ° C juste avant le dégel. Un épisode de froid ayant touché toute la France : On relève - 10 ° C à Marseille, au bord de la mer.

2012 : Un mercredi du mois de février : la neige est annoncée. En quelques heures, le trafic routier est totalement déstabilisé par un épais manteau de neige. L'Autoroute A20 est bloquée. Pendant, plusieurs jours, la température descend à - 15 degrés

AVANT	PENDANT	APRES
Faire vérifier les appareils de chauffage et la quantité de combustible.	Eviter les sorties inutiles.	Noter et témoigner de votre expérience pour développer la culture du risque.
Prévoir un chauffage d'appoint en cas de coupure électrique.	Faire preuve de solidarité avec les voisins pour mutualiser les sorties, les courses.	
Prévoir des réserves alimentaires suffisantes et des vêtements chauds.	Nettoyer le pas de porte ou trottoir afin de limiter les risques de chutes.	
S'informer et informer les autres sur une vague de froid, de verglas ou chutes de neiges.	Ne pas s'approcher des arbres et des lignes électriques en cas de fortes chutes de neige.	
Vérifier l'état des pneus du véhicule.	Attendre le nettoyage des accès par les personnes équipées de matériel : agents communaux, professionnels, agriculteurs.	

MOUVEMENTS DE TERRAINS, UN RISQUE A MULTIPLES FACETTES

De quoi s'agit-il ? Les mouvements de terrain sont des déplacements naturels de sols et de sous-sols. Leur occurrence dépend de nombreux paramètres, comme la nature du sol, la configuration des lieux, en surface et en sous-sol, ou la météo.

Ces mouvements peuvent être classés en deux catégories :

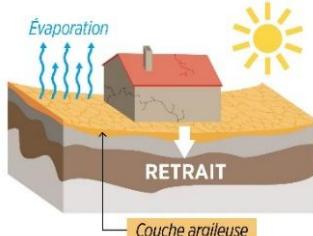
- **Les mouvements lents**, qui déforment progressivement le sol et finissent par endommager les constructions ;
 - **Les mouvements rapides**, soudains et brutaux, qui peuvent mettre en danger les personnes et occasionner des dégâts matériels importants.
- **Risque de retrait-gonflement d'argile** : Les sols argileux ont tendance à se rétracter en période de sécheresse et à se gonfler en cas de fortes pluies. Ce phénomène, de plus en plus marqué avec le dérèglement climatique, peut engendrer des dégâts considérables, notamment sur les maisons individuelles.
- **Risque de glissement de terrain** : **Les glissements de terrain** (déplacement lent d'une masse de terrain sur une pente) sont principalement dus à la nature du sol.
- **Risque d'effondrement, de cavités** : Les cavités souterraines sont des vides situés sous la terre. Certaines résultent de l'infiltration d'eau dans des roches sédimentaires ou d'activités volcaniques passées. D'autres (galeries d'anciennes mines ou carrières, vestiges militaires...) représentent un risque en cas d'absence

Retrait et gonflement argileux : comment ça marche

P

1. LE PHÉNOMÈNE DE RETRAIT

Les sols argileux se comportent comme une éponge : en période sèche, ils se rétractent suite à l'évaporation.



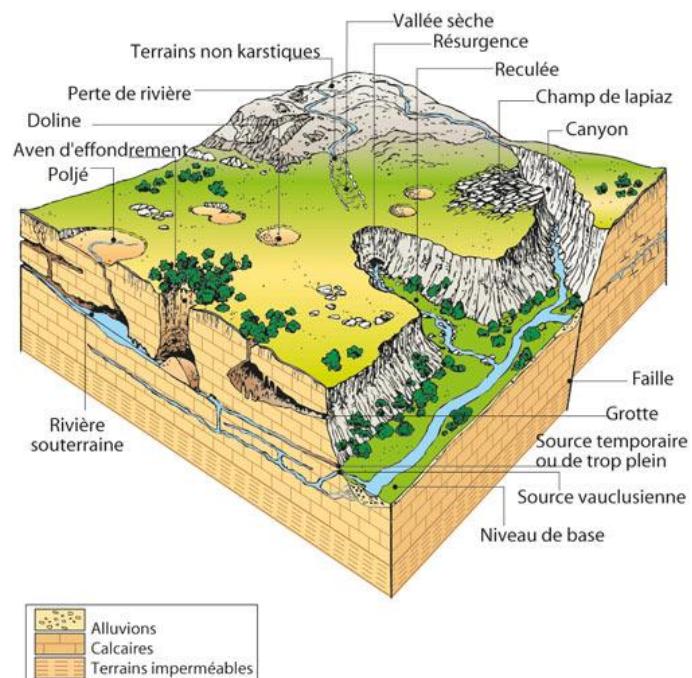
2. LE PHÉNOMÈNE DE GONFLEMENT

En période pluvieuse, lorsque l'apport en eau est important, les sols gonflent. Ces fortes variations créent des mouvements de terrain qui fragilisent les fondations, pouvant provoquer des effondrements.



SOURCE : COUR DES COMPTES.

LP/INFGRAPHIE, 24/9/2022.



Quelles mesures de préventions ?

1. **Le phénomène de retrait et de gonflement d'argile** est considéré comme moyen, dans la commune de Lalbenque, mais il est aggravé par les périodes alternées de fortes pluies et de fortes sécheresses. C'est donc un risque à prendre en compte pour toute nouvelle construction. (Site Géorisques) Dans le cas d'apparition de fissures, prendre des photos datées et contacter la mairie qui va regrouper les demandes afin d'engager la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.
2. **Toute personne informée de l'existence d'une cavité souterraine** sous un terrain, ou même d'un indice de cette existence, **a l'obligation d'en faire part à sa municipalité** (cf. [article L. 563-6 du code de l'environnement](#)). La commune adopte ensuite des mesures pour renforcer le plafond des cavités et/ou protéger les personnes qui vivent sur le terrain sus-jacent.

INCENDIES ET DE FEUX DE ZONE BOISEE, DE LANDES ET DE CHAMPS.

1989 : Dans les mémoires, un incendie que l'on voyait lancer une épaisse fumée à plus de 40 km à la ronde : celui de Cabrerets sur les hauteurs de la vallée du Célé.

2003 : L'année de la canicule : les pompiers du Lot sortent ... pour éteindre des départs de feu ou des incendies plus larges.

2020 : Plus près de Lalbenque, régulièrement les grands feux se déclarent dans des zones boisées en bordure des axes routiers ou dans les chaumes au moment des moissons. Ce fut le cas à Néguebout, cette année-là.

2022 : Nous avons tous en tête les images dramatiques des incendies géants qui ont touché les Landes durant l'été caniculaire de l'année 2022. Le vent chaud déjouait le travail harassant des pompiers et des conducteurs de canadairs.

Ici, le paysage jaunie et asséché par les températures et le vent chaud pouvait à tout instant, être la proie des flammes : un mégot encore incandescent, un barbecue allumé malgré l'interdiction... manque de vigilance ou prise de conscience !

2022 : La réalisation du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a permis de repérer 22 bornes incendie non conformes, dont 8 hors-service, sur les 54 que compte la commune de Lalbenque. Certains secteurs urbanisés n'en possédaient aucune. Pour y remédier, la commune a engagé un plan pluriannuel d'investissement afin de remplacer les bornes défectueuses, en créer de nouvelles ou installer des réserves d'eau dans des cuves enterrées ou des bâches. ☺ **ANNEXE : SDIS**

AVANT	PENDANT	APRES
Suivre les ODL : Obligation Légale de Débroussaillage.	Informier les sapeurs-pompiers au plus vite et le plus précisément possible.	Faire l'inventaire des dégâts, prendre des photos, déclarer le sinistre aux assurances.
S'informer sur le risque, en mairie, en préfecture, sur Météo France.	Protéger avant tout les personnes et les animaux domestiques ou d'élevage.	Voir un médecin ou une cellule d'écoute à cause du traumatisme.
Respecter les arrêtés pris par la Préfecture et la Mairie sur les interdictions en lien avec l'état de canicule et de sécheresse.	Fermer les volets, portes et fenêtre, calfeutrer les avec un linge humide.	Noter et témoigner de votre expérience.
Prévoir des moyens de lutte rapide.	Ne pas s'approcher du feu. Observer le sens du vent et s'éloigner dos au vent.	
S'assurer d'être sur la liste des personnes vulnérables.	Eviter d'utiliser le véhicule à cause du risque d'explosion. Fermer les vannes de gaz et produits inflammables.	
Penser à ne pas utiliser les outils thermiques avec la grosse chaleur, préférer les heures fraîches de la journée.	Dégager les voies d'accès, suivre les recommandations des pompiers, ne pas les importuner.	
	Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité.	

Les risques technologiques

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TDM) ET RISQUE DE RUPTURE DE CANALISATION DE GAZ DE VILLE

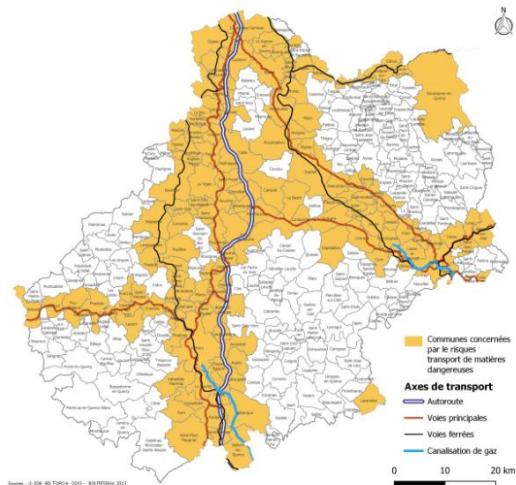
Qu'appelle-t-on le risque TMD ? Le risque de Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises sur voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. Qu'il s'agisse d'une explosion, d'un incendie ou d'émission puis de dispersion de produits toxiques, l'accident peut entraîner un risque pour la santé, une pollution des sols ...

Hormis dans des cas très rares, les conséquences d'un accident impliquant des marchandises dangereuses sont généralement limitées dans l'espace mais elles peuvent avoir des conséquences graves pour les hommes et pour l'environnement.

Quel est le risque à Lalbenque ?

Quels sont les risques TMD dans le Lot ?

Cartes des axes de transport dans le lot



Risque lié au transport routier sur les routes départementales en particulier sur la D19 qui traverse la commune d'Est en Ouest et plus particulièrement des zones de fortes densités d'habitants : hameau de Piboulède, Ausset, Marios, la Biorno, lotissement de Rescousserie, zone de l'Etang, chemin de la Garenne, lotissement du Pigeonnier, le Mercadiol, Jarlan, Jouanery et la zone de Lissaure. Dans le même cas, les départementales D6 (Route de Cahors) et D (Route de Laburgade)

Risque lié à au transport autoroutier ou ferroviaire sur les axes nord sud effleurant la commune à l'ouest.

Risque lié à l'explosion ou incendie au niveau des stations- services situées en zone urbanisée, à proximité du collège de Lalbenque et de commerces.

Risque lié à l'explosion de la canalisation de gaz de haute pression : la grosse canalisation traverse la commune du Nord au Sud. Bien que ne passant pas dans les zones très urbanisées, le risque est à prendre en compte.

AVANT

PENDANT

APRES

Prévoir un KIT de confinement, adhésif large, tissus.

Si témoin d'un accident, informer le plus rapidement possible les pompiers : être le plus précis : lieux, type d'accident, matières dangereuses.

Noter et témoigner de votre expérience pour favoriser la culture du risque.

S'éloigner le plus rapidement possible et se confiner rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Protéger les personnes et les animaux domestiques.

Ne pas fumer ou provoquer une flamme ou une étincelle.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité. (PPMS)

Ne pas téléphoner inutilement. Faire un bon usage des réseaux sociaux, ne pas diffuser de rumeurs ou de fausses informations. Respecter les consignes fournies par les autorités.

◎ ANNEXE : KIT DE CONFINEMENT

CANALISATION DE GAZ NATUREL TRAVERSANT LA COMMUNE DE LALBENQUE AVEC LES POINTS DE DEPRESSURISATION AFIN D'ALIMENTER LE BOURG

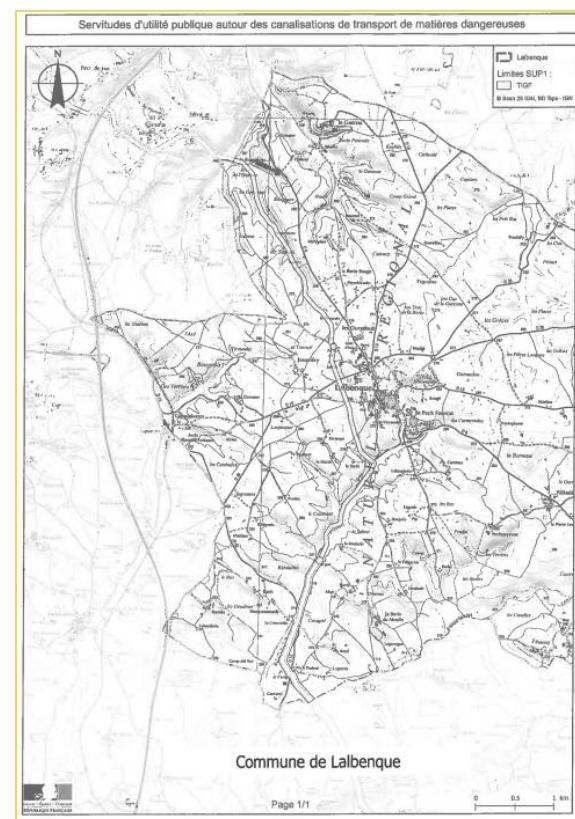
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL EXPLOITÉE PAR LE TRANSPORTEUR :

TIGF (Transport et Infrastructures Gaz France)
Espace Volta - 40 Avenue de l'Europe - CS 20522 - 64000 PAU

Ouvrages traversant la commune :

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. (en mètres de part et d'autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
46 - DN 100 SEPTFONDS-LALBENQUE	66.2	100	2019	ENTERRE	25	5	5
46 - DN 100 LALBENQUE-CAHORS	66.2	100	5976	ENTERRE	25	5	5
46 - DN 025 GrDF LALBENQUE	66.2	25	5	ENTERRE	10	5	5
46 - DN 150 SEPTFONDS-LALBENQUE	66.2	150	2033	ENTERRE	45	5	5

Direction Départementale des Terroirs
Cité Administrative, 127 Quai Cézergues - 46009 CAHORS Cedex 9
Tél. (05) 65.23.60.60 - Télécopie (05) 65.23.61.61
ddt@ddt.gouv.fr



LE RISQUE D'EXPLOSION DES REACTEURS DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE GOLFECH

RISQUE D'EXPLOSION DES REACTEURS DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE GOLFECH.

Il existe des événements qui sont restés gravés dans nos mémoires au point que nous pouvons dire, des décennies plus tard, ce que nous faisions ce jour-là. C'est le cas des deux grandes catastrophes nucléaires qui sont entrées dans l'histoire.

26 avril 1986 : Explosion d'un réacteur dans la centrale nucléaire de Tchernobyl, située à la limite entre l'Ukraine et la Biélorussie, 2 républiques appartenant à l'URSS. Que faisiez-vous ce jour-là ? En avez-vous entendu parler par vos proches ?

11 mars 2011 : Après l'annonce d'un tsunami touchant les côtes sud du Japon, nous apprenons que les vagues géantes ont fracassé le réacteur de la centrale nucléaire de Fukushima. Que faisiez-vous ce jour-là ?

Qu'appelle-t-on le risque nucléaire ?

Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire. Toutefois, un accident grave de transport d'éléments radioactifs pourrait être considéré comme un risque majeur.

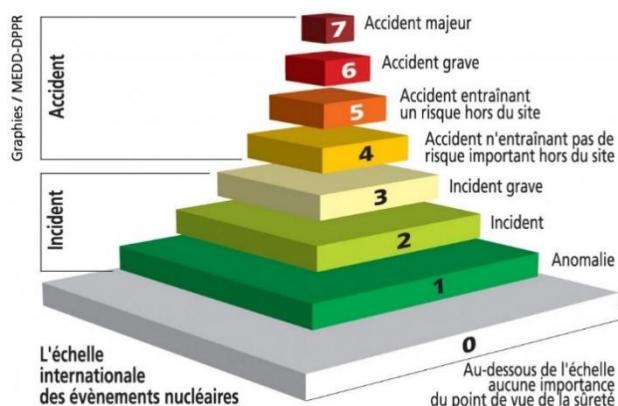
Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement

Les risques sont de deux ordres :

- **risque d'irradiation par une source radioactive.** L'irradiation externe correspond à un séjour à proximité

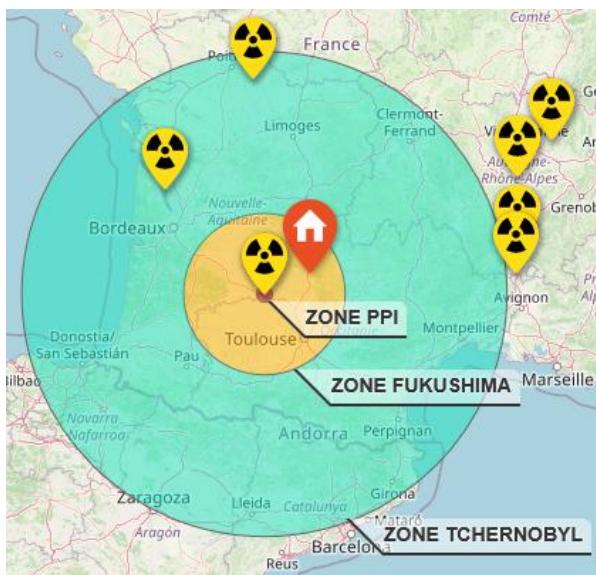
d'une source radioactive. En France, ce risque ne devrait concerner que le personnel de la centrale ;

- **risque de contamination par les poussières radioactives dans l'air respiré ou le sol .** La contamination de l'air ou de l'environnement (par dépôt de particules radioactives sur les végétaux ou dans l'eau) peut engendrer une contamination de notre organisme. Durant le temps où ces particules restent dans le corps, elles émettent des rayonnements qui irradient les organes où elles sont fixées : on parle alors d'irradiation interne.



Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive...). Pour permettre de se rendre compte de la gravité d'un accident nucléaire, l'AIEA* a mis en vigueur une échelle de gravité graduée de 1 à 7.

Quel risque pour Lalbenque ? Pour de nombreux habitants, c'est un risque perçu important. Cette perception est liée à la proximité de la centrale, de la vision quasi quotidienne des fumées depuis le plateau Lalbenquois. Elle est liée à la connaissance des incidents relayés par les médias et par l'ANS et à la mémoire du risque d'accident et de catastrophe qui se sont produits en URSS et au Japon.



La centrale nucléaire de Golfech située à 60 km de Lalbenque :

Le CNPE (centre nucléaire de production d'électricité) de Golfech, d'une superficie de 200 hectares, possède deux tranches nucléaires. Chaque tranche est équipée d'un réacteur nucléaire à eau pressurisée (REP) de 1310 MW de palier P4. Elles ont été mises en service respectivement en 1991 et 1994. La centrale est équipée de

deux tours aéroréfrigérantes (une pour chaque tranche) qui assurent un circuit de refroidissement semi-fermé pour chacune des unités de production. Ces tours de refroidissement sont les plus hautes d'Europe (178,5 mètres de haut). Le pompage en Garonne sert à compenser l'évaporation des aéroréfrigérants (le panache de vapeur d'eau) et à refroidir des circuits auxiliaires de sûreté ou de support à la production. En 2019, le site a produit 17 TWh, ce qui correspond environ à 50% de la consommation de l'Occitanie. La centrale de Golfech emploie environ 1 020 personnes quotidiennement (770 salariés EDF et 250 prestataires) ... **Site Mairie de Golfech**



Décidée par le gouvernement, l'extension de 10 à 20 km du rayon du Plan particulier d'intervention (PPI) vise à organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics ainsi qu'à sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. Dans ce cadre, est lancée une campagne d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode à

l'attention de l'ensemble des riverains et des responsables d'ERP résidant dans ce rayon.

Lalbenque se situe dans un deuxième rayon, orange sur la carte, considéré par de nombreux observateurs comme la « Zone Fukushima » correspondant à un rayon de 80 km. En moyenne, la commune est située à 60 km de Golfech dans un axe Sud-Ouest-Nord-Est. Par temps clair, à soleil couchant, les deux grands nuages de vapeur s'échappant des deux réacteurs sont bien visibles depuis le plateau lalbenquois. Cependant, la commune n'est pas protégée par un PPI. Dans le plan ORSEC 46, une action « distribution d'IODE » est prévue et sera placée dans le Plan Communal de Sauvegarde de Lalbenque.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE

Consulter le site Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/accident-nucleaire>

◎ ANNEXE : « QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE ? »

Les risques sanitaires

RISQUE DE PANDEMIE ET MOUSTIQUE-TIGRE

Quelques photos, pour se souvenir de la période de pandémie du covid 19 qui a commencé au mois de mars 2020.



1. Le conseil municipal de Lalbenque est organisé dans la salle des fêtes, les élus sont masqués. Ils sont assis à distance.
2. Les résidents de la Marpa envoient un message pour encourager au confinement : *Restez chez vous, macarel, es pas complicat !*
3. L'affiche du festival Estiv'Oc 2020 montre la brebis masquée et l'adjectif « *desconfinhat* », déconfiné, juste avant le deuxième confinement du mois d'août 2020.

Nous avons tous en mémoire, les annonces de l'Etat et les mots qui reviennent : « fermeture des écoles, début du confinement, gestes barrières, pénuries de masque, pass vaccinal,

nombres de morts, hôpitaux saturés, drive paysan, cours en visio, télétravail, déconfinement, gel hydro-alcoolique, reconfinement, applaudissements du personnel hospitalier, pangolin, centre de vaccination... »

Qu'est-ce qu'une pandémie ? C'est une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : grippe aviaire, grippe de type H1N1, COVID-19... Avec la mondialisation des échanges, la concentration et les fortes densités de population et d'élevage, le dérèglement climatique et la perte de biodiversité, le risque de pandémie s'amplifie. Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

◎ ANNEXE : PANDEMIE : 6 NIVEAUX D'ALERTE DE L'OMS

AVANT	PENDANT
Constituer un kit pandémie : masque, gel hydroalcoolique	Respecter les consignes de sécurité de base
Constituer un kit pandémie : masque, gel hydroalcoolique	Protéger les personnes vulnérables et faire preuve de solidarité.
Avoir une culture du risque et de la résilience : prévoir des réserves alimentaires traditionnelles et des produits de première nécessité.	Adapter votre mode de consommation en privilégiant le local, le fait-maison, les petites réparations.
	Témoigner de vos expériences, vos capacités de gestion de la crise, vos difficultés.

◎ ANNEXE : PANDEMIE : MOUSTIQUE-TIGRE

RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

Qu'appelle-t-on le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire ?

Selon le Comité de Sécurité alimentaire mondiale, la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins alimentaires pour mener une vie saine et active.

Cette sécurité repose sur quatre piliers : L'accès à la nourriture/ Sa disponibilité / Sa qualité / Leur stabilité.

Dans notre société industrielle caractérisée par l'abondance, le risque de manque de nourriture est très peu ou très mal pris en compte. Pourtant la France n'est pas à l'abri d'une telle situation qui peut être générée par différentes causes : contraintes fortes sur le transport des marchandises dont 85 % se fait par la route, crise climatique, pandémie, guerre, cyberattaques entraînant des défaillances informatiques sur les centrales d'achat et grands groupes de distribution.

2020 : Pandémie, confinement, pénuries...**2022** Guerre en Ukraine : dépendance, pénuries...Peur, panique puis retour à la « normale » ... Une prise de conscience s'opère enfin : nous ne sommes pas du tout en capacité à faire face à une rupture d'approvisionnement alimentaire. C'est une question de sécurité.

Mai 2024 : Bilan du stress-test rupture d'approvisionnement alimentaire organisé par Stéphane Linou à Lalbenque sur le parvis de l'église.

AVANT	PENDANT...ET APRES
Encourager les pratiques agricoles maraîchères et les circuits-courts. (Projet Alimentaire de Territoire)	Gérer la crise en évitant les tensions et les peurs-paniques, en suivant les consignes officielles.
Acheter régulièrement aux producteurs locaux et cuisiner régulièrement et simplement leurs produits	Faire preuve de solidarité et d'entraide : commune, voisinage, associations.
Développer la pratique du jardinage individuel ou jardinage partagé et/ou pédagogique et participer à des ateliers cuisine.	Aider les personnes vulnérables.
S'occuper d'un poulailler individuel ou collectif.	Mutualiser et partager les ressources : terres, jardins, espaces communaux, plants, graines potagères, savoir-faire.
Replanter des arbres fruitiers de variétés locales, apprendre à tailler, à greffer.	Privilégier les circuits courts, les producteurs locaux, favoriser les drives-fermiers, les marchés et commerces de proximité.
Retrouver les gestes de bonne pratique (los biais), les savoir-faire : faire des conserves de manière individuelle ou en commun, cuisiner, faire des réserves ; prévoir un local adapté pour conserver son stock. Garder les graines, fabriquer une grainothèque individuelle et/ou collective.	© ANNEXE : Article d'Actu Lot-interview de Stéphane Linou / Mai 2025

[i] Bon à savoir 2 jours, c'est la durée d'autonomie alimentaire dont disposent les grandes surfaces aujourd'hui.

RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

Seulement 3 % de l'eau qui se trouve à la surface de la Terre est de l'eau douce. C'est une ressource rare. L'eau douce rendue potable est une ressource essentielle à la vie. (Voir schéma cycle de l'eau)

"L'approvisionnement des populations en eau potable peut être affecté par des ruptures qualitatives ou quantitatives, de plus ou moins longue durée, de plus ou moins grande ampleur selon l'événement qui en est la cause. Ces ruptures entraînent l'impossibilité d'une consommation de l'eau issue du réseau d'adduction par la population et les autres usagers."

◎ RAPPORT PLAN ORSEC EAU-2017

Quelles peuvent-être les causes de ces ruptures ?

Ruptures quantitatives liées à une longue sécheresse qui aurait pour conséquence de faire baisser les réserves des nappes phréatiques ou liées à une cyberattaque des systèmes techniques du réseau d'eau potable ou bien encore à une rupture de canalisation.

Rupture qualitative liée à une pollution à la source, dans le réseau d'adduction pouvant être liées à un accident, un acte de malveillance, un événement météorologique, inondation, coulée de boue créant un phénomène de turbidité.

L'eau potable à Lalbenque ?

Pendant des années, l'eau que nous consommions venait de la source de l'Iffernet située dans la commune d'Esclauzels ou du point de captage de Loubéjac située dans la commune de Belfort du Quercy. Actuellement, l'eau est principalement issue des forages du Tréboulou dans la commune de Flaujac-Poujol). Au point de captage, l'eau, soutirée des nappes phréatiques, est soumise à une technique d'ultrafiltration avant d'entrer dans le réseau d'eau potable organisé par les différents châteaux d'eau. L'eau potable répond à des contrôles réguliers et obligatoires dont les résultats normés doivent être connus de tous. ◎ SESEL

AVANT	PENDANT	APRES
Faire des réserves d'eau de pluie pour tous les usages qui ne nécessitent pas de l'eau potable : jardin, animaux, toilettes...	Suivre les consignes suivant le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde dans un soucis de partage et de solidarité.	Témoigner de l'événement, des points de vigilance à améliorer.
Préserver les ressources en eau : puits, fontaines, citernes. (Voir site mairie)	Accepter le rationnement établi pour répartir le stock d'eau potable reconstitué.	Réévaluer les besoins essentiels en eau potable.
Prévoir des réserves de bouteilles d'eau potables pour les besoins urgents.	Faciliter la distribution qui sera faite à la population.	
Evaluer les besoins de première nécessité.		
S'informer sur la qualité de l'eau auprès du SESEL (Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot), de l'observatoire public SISPEA et de l'ARS (Agence Régionale de Santé).		

CONCLUSION

La version numérique du DICRIM de la commune de Lalbenque est une version longue, accessible sur le site de la mairie ; ce document obligatoire doit permettre à tous de mieux connaître son territoire, de bien comprendre la notion de risque et de développer une culture du risque. Ce travail n'est pas exhaustif. Il pourra être complété par une analyse supplémentaire des risques retenus mais aussi par une analyse des risques qui ne l'ont pas été. Par exemple, le cyber-risque qui touche la population, les collectivités, les commerces... est aujourd'hui un risque à prendre en compte dans sa globalité. Par ailleurs, des risques sociaux majeurs comme les violences intra familiales doivent faire l'objet d'une autre politique d'information, de prévention et de secours par le biais d'affiches, de messages, de conférences et de fiches action spécifiques.

De plus, les risques liés aux effets du changement climatique vont évoluer. Nous allons vers des hivers moins froids et des étés plus chauds, des pluies de plus en plus fortes au cours des orages stationnaires. Le risque « Grand froid » est-il toujours pertinent ? Le risque « inondation » est-il suffisamment pris en compte ? Le DICRIM nous invite à lutter contre l'oubli, à développer la connaissance et à réfléchir : Aller chercher l'information, approfondir, comprendre. C'est aussi un document de terrain et d'expériences, de bons sens. Chacun doit pouvoir écrire ce qu'il voit, ce qu'il vit, ses retours d'expérience après une situation de crise.

L'enjeu majeur est de s'approprier, en commun, une culture du risque, d'en parler, de réfléchir ensemble à des actions de préventions afin d'être capables de protéger nos vies, nos biens et l'environnement face aux aléas. Il s'agit d'être capable d'anticiper, d'avoir un temps d'avance sur le risque pour qu'il ne vire pas à la catastrophe.

Ainsi, sur la base de cette première version, une version courte sera réalisée et distribuée à toute la population sous forme de flyer. Celui-ci deviendra un document connu de tous, des plus jeunes aux plus âgés, des scolaires et des nouveaux arrivants en particulier.

SOURCES

- vigilance.meteofrance.fr
- georisques.gouv.fr
- geoportail.gouv.fr
- [Préfecture du Lot](#)
- [Meteofrance.com](#)
- [AZI / Atlas des zones inondables](#)
- www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Occitanie : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- infoterre.brgm.fr
- info.gouv.fr
- www.lot.fr (Site du Conseil départemental)
- www.pompiersdulot.fr
- www.cerema.fr: diagnostic des vulnérabilités au changement climatique du département du Lot (Nov 2023)
- *Dictionnaire des risques Tome 1 et 2*sous la direction de Yves Dupont-2004 / 2007 Edition Armand Colin
- *Résilience et sécurité alimentaire* - Stéphane Linou-2019
- www.keraunos.org
- www.edf.fr
- www.ville-golfech.fr

ANNEXES

SE FORMER A LA CULTURE DU RISQUE

- J'apprends à appeler les secours avec méthode et précision -

1. **Je suis victime** ou témoin... Je donne un numéro de téléphone sur lequel je reste joignable.
2. **Je donne l'adresse précise** de l'endroit où les services doivent intervenir, surtout si je ne suis pas sur place.
3. **Je précise les motifs** de mon appel, l'état de la situation et celui des éventuelles victimes.
4. **Je m'exprime clairement** auprès de mon interlocuteur et j'écoute attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.
5. **Je réponds bien** à toutes les questions qui me seront posées.

- Je connais les principaux numéros de téléphone qui me serviront à informer ou à m'informer -

15 SAMU	17 POLICE SECOURS	18 SAPEURS-POMPIERS
112 URGENCE EN EUROPE	114 URGENCE SMS POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTANTES	3919 ÉCOUTE, VIOLENCE, FAMILIALES
Mairie 05 65 31 61 17	Communauté de Communes 05 65 24 22 50	Département 05 65 53 40 00

Préfecture	GRF (gaz)	Enedis (électricité)	SAUR (eau potable)
05 65 23 10 00	0 800 47 33 33	0972 675 0 + n° du département	05 81 91 35 07

- J'acquiers les principaux réflexes -
AVANT - PENDANT - APRES

1. **Je prends connaissance du DICRIM** de la commune de Lalbenque.
2. **Je discute des risques avec mon entourage**, notamment avec les enfants et je remplis le PFMS : plan familial de mise en sûreté.
3. **Je prépare mon kit**
4. **Je connais les relais de quartier.**
5. **Je connais les signaux d'alerte.**
6. **Je prends conscience du danger** et je me mets rapidement à l'abri avec ceux qui m'entourent.
7. **Je ne vais pas chercher les enfants à l'école**, ils sont pris en charge.
8. **J'agis dans le calme en respectant les consignes** fournies par les autorités.
9. **Je fais en sorte de libérer les réseaux.**
10. **Je prends conscience des dégâts.**
11. **Je me mets à la disposition des secours.**
12. **Je fais un retour d'expérience.**

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



votre logo



ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



À REMPLIR

CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE
(indiquez votre nom) :



COMPLEMENTS : INFO.GOUV

Utiliser les réseaux sociaux en cas d'urgence

Je suis prioritairement les comptes :

- Des services de proximité : Préfecture de mon département, Pompiers (SDIS), etc.
- Des ministères et de [@gouvernementFr](#)
- Des services du ministère de l'Intérieur :[@Beauvau_Alerte](#), [@Interieur_Gouv](#) [@Gendarmerie](#), [@PoliceNational](#) et [@prefpolice](#)
- Des partenaires de l'État et des principales institutions, associations et organisations non gouvernementales : ma mairie, mon département, la Croix Rouge locale et [@VISOV1](#)

Pendant une situation d'urgence :

- Mon action la plus efficace est de rester informé en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et de respecter strictement les consignes communiquées, notamment s'il est nécessaire d'évacuer mon domicile ou la zone sinistrée.
- **J'écoute en permanence la radio ou la télévision (chaînes du groupe France TV)**, et plus particulièrement ma radio locale de service public (**réseau France Bleu**).
- **Je suis attentif aux messages** d'où qu'ils proviennent.
- **Je suis vigilant aux messages transmis par sirènes** qui peuvent inviter à l'évacuation.
- **Je reste où je suis** jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on me donne l'ordre d'évacuer les lieux.
- **Je garde près de moi mon kit d'urgence.**
- **Je pèse avec calme les avantages et les inconvénients**, au cas où je devrais envisager seul l'évacuation de mon domicile.

Après une situation d'urgence

- Il est nécessaire **d'avoir connaissance des dommages causés** (aux niveaux humain et matériel) et **d'être conscient des dangers** encore **existants** suite aux dégâts matériels.
- En cas d'évacuation, je ne retourne à mon **domicile que lorsque les pouvoirs publics m'en donneront la permission**.
- **Je fais appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz.**
- **Je me fais aider par mon médecin** pour faire face aux **conséquences émotionnelles et psychologiques** qui peuvent survenir. Cela vaut particulièrement pour les enfants. Parler de son expérience **l'aide à comprendre et à mieux appréhender la situation**.

En cas de confinement

Si les responsables locaux me conseillent de m'abriter sur place, je dois rester à l'intérieur de mon domicile ou de mon lieu de travail, et me protéger à cet endroit.

Pour me protéger au mieux :

- **Je ferme** et verrouille toutes les **fenêtres et les portes** donnant sur l'extérieur ;
- **J'éteins** tous les **ventilateurs**, systèmes de **chauffage** et de **climatisation** d'air ;
- **Je vais dans une pièce située au-dessus du niveau du sol**, si possible sans fenêtre ;
- **J'utilise du ruban adhésif pour calfeutrer** les fentes des portes et éventuellement celle des fenêtres
- **Je m'informe régulièrement par les médias** (radio, télévision, internet) jusqu'à l'annonce du retour à une situation normale ou à l'ordre d'évacuation.

En cas d'évacuation

- L'ordre d'évacuation est donné par les autorités uniquement lorsqu'elles ont des raisons de croire que je suis en danger.
- **Je reste où je suis jusqu'à ce que l'on me donne l'ordre d'évacuer les lieux ou que la sécurité soit assurée.**
- Si je reçois l'ordre d'évacuer les lieux, **je prends mon kit d'urgence, les médicaments** dont j'ai besoin, **mes ordonnances, les papiers d'identité** de chacun des membres de ma famille, des **copies des papiers essentiels** de ma famille et un téléphone portable.
- **Je verrouille les portes** de mon domicile et **j'utilise les voies de secours** préconisées par les autorités ou je suis les itinéraires d'évacuation que j'ai préalablement repérés.

Plan Communal de Sauvegarde pour Lalbenque



Affiche Commune de Lalbenque

Dessin Marie-Jo Roche

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Espaces protégés

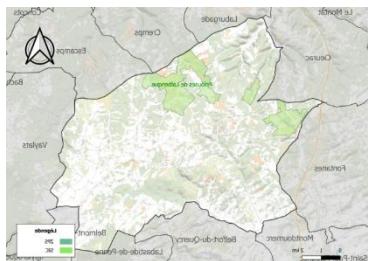
La protection réglementaire est le mode d'intervention le plus fort pour préserver des espaces naturels remarquables et leur biodiversité associée.

La commune fait partie du parc naturel régional des Causses du Quercy, un espace protégé créé en 1999 et d'une superficie de 183 039 ha, qui s'étend sur 102 communes du département du Lot. La cohérence du territoire du Parc s'est fondée sur l'unité géologique d'un même socle de massif karstique, entaillé de profondes vallées. Le périmètre repose sur une unité de paysages autour de la pierre et du bâti (souvent en pierre sèche), de l'empreinte des pelouses sèches et du pastoralisme et de l'omniprésence des patrimoines naturels et culturels. Ce parc a été classé Géoparc en mai 2017 sous la dénomination « géoparc des causses du Quercy », faisant dès lors partie du réseau mondial des Géoparcs, soutenu par l'UNESCO.

Réseau Natura 2000

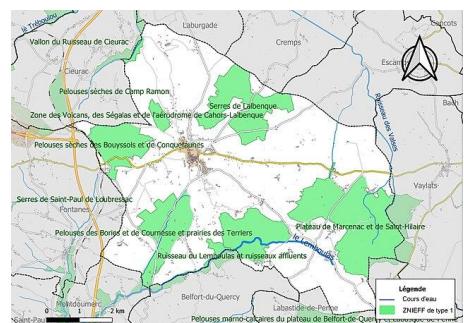
Site Natura 2000 sur le territoire communal Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels d'intérêt écologique élaboré à partir des directives habitats et oiseaux, constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones de protection spéciale (ZPS).

Un site Natura 2000 a été défini sur la commune au titre de la directive habitats : les « pelouses de Lalbenque », d'une superficie de 401 ha, abritant la franco-ibérique protégée *Arenaria controversa*, électivement lié au pâturage ovin extensif et une remarquable flore messicole à tonalité méridionale (*Delphinium verdunense*, *Nigella gallica*).



Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Carte des ZNIEFF de type 1 localisées sur la commune.



L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes sur le plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Huit ZNIEFF de type 1 sont recensées sur la commune :

- Les « pelouses des Bories et de Cournesse et prairies des Terriers » (169 ha) ;

- Les « pelouses marno-calcaires du plateau de Belfort-de-Quercy et Labastide-de-Penne » (1 188 ha), couvrant 4 communes dont deux dans le Lot et deux dans le Tarn-et-Garonne ;
- Les « pelouses sèches de la Pissarate et des Saques » (33 ha).
- Les « pelouses sèches des Bouyssols et de Conquefaunes » (184 ha).
- Le « plateau de Marcenac et de Saint-Hilaire » (670 ha), couvrant 3 communes du département.
- Le « ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents » (1 311 ha), couvrant 9 communes dont six dans le Lot et trois dans le Tarn-et-Garonne.
- Les « serres de Lalbenque » (301 ha).
- Le « vallon du ruisseau de Cieurac » (68 ha), couvrant 3 communes du département.

Le plan canicule



Quatre niveaux

Départements placés...

...en vigilance par Météo-France

4

rouge

Mobilisation maximale

Déclenchée en cas de canicule aggravée (*rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé*)

3

orange

«Alerte canicule»

- Déclenchée par les préfets en lien avec les Agences régionales de santé
- Dispositions prises dans les maisons de retraite et hôpitaux en faveur des personnes âgées
- Les communes contactent les personnes âgées isolées

2

jaune

«Avertissement chaleur»

- Probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui viennent
- Maisons de retraites, hôpitaux, crèches en alerte

1

vert

Veille sanitaire

Veille saisonnière activée chaque année du 1^{er} juin au 31 août

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

**CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETIS LE JOUR
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

EN CAS D'URGENCE,
APPElez le 15

QUE NOUS CONSEILLE LE SDIS DU LOT ?

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

La lutte contre les flammes ne peut être gagnée sans l’implication de chacun. Propriétaires, agriculteurs, éleveurs, simples citoyens, nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre les incendies. Une stratégie de sensibilisation à plusieurs niveaux, ainsi qu’une campagne de communication sont déployées pour inciter tout un chacun à adopter des pratiques responsables pour éviter les feux de forêt.

Toujours utiliser un cendrier pour les mégots

Jeter vos mégots de cigarette dans la nature pollue notre environnement, mais cela peut aussi provoquer de graves incendies. Que vous soyez chez vous ou en pleine nature, assurez-vous d’avoir un cendrier à portée de main. Alors, rappelez-vous : la cigarette, c’est uniquement dans le cendrier !

Ne pas allumer de feu dans la nature

Une petite étincelle peut causer de gros dégâts. Lorsque vous faites de la randonnée ou du camping, choisissez des méthodes sûres de cuisson comme des réchauds portables, ou bien utilisez des endroits spécialement aménagés pour faire des barbecues. Mais surtout, assurez-vous d’éteindre complètement tout feu et de surveiller attentivement les cendres pour éviter les risques d’incendie.

Composter les déchets verts, ne pas les brûler

Feuilles mortes, restes de tonte : ne les brûlez pas ! Cette pratique, strictement interdite, génère de grandes quantités de carbone, ce qui pollue l’air, mais peut aussi provoquer des incendies. De plus, vous gaspillez une ressource précieuse ! En utilisant un composteur, vous transformez vos déchets en nourriture naturelle qui enrichit votre jardin. C’est une pratique que tout bon jardinier connaît et adopte.

Broyer les branches, ne pas les brûler

Strictement interdit par la loi, l’incinération des branchages dans votre jardin expose au risque d’incendie et pollue l’atmosphère. Le broyage des branches est une alternative écologique et zéro déchet qui enrichit votre jardin en paillis. Limiter la pousse des mauvaises herbes, maintenir l’humidité du sol en cas de sécheresse et le protéger du froid en hiver, tant de bonnes raisons de l’adopter ! Si vous n’avez pas de broyeur, déposez vos branchages dans un lieu de collecte le plus proche.

Débroussailler 50 m autour de chez soi

Le code forestier impose une obligation légale de débroussaillement (OLD) dans les départements à risque fort. Cette mesure préventive vise à limiter la propagation des flammes en cas d'incendie, ainsi que les dommages aux habitations et à leurs résidents. Dans un rayon de 50 m autour d'une construction, le propriétaire est tenu de débroussailler, même si cela implique d'intervenir sur des zones situées sur la propriété du voisin !

Techniquement, débroussailler consiste à couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes, à élaguer les branches basses et à empêcher que les arbres ne se touchent. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement.

Dans l'idéal, il est recommandé d'effectuer le débroussaillement initial entre octobre et février. Pour autant, l'entretien régulier peut être réalisé toute l'année. Attention, la période estivale est dans tous les cas à éviter : il ne faudrait pas qu'une opération visant à prévenir le risque incendie, soit elle-même source de départ de feu. [**Lire Contact Lotois n°129**](#)

Prévoir un extincteur en cas de départ de feu

Agriculteurs, bûcherons pensez à avoir toujours un extincteur à proximité ! L'utilisation de machines (épareuses, broyeurs, débroussailleuses, tronçonneuses, etc.), dans des milieux naturels peut provoquer des étincelles par friction avec les lames. Même la plus petite étincelle peut rapidement déclencher un incendie difficile à contrôler. Apprenez à utiliser un extincteur pour pouvoir intervenir rapidement et efficacement en cas de besoin.

Entretenir par le pâturage

Le pastoralisme joue un rôle crucial dans la prévention des incendies ! En laissant les animaux paître, ils consomment les plantes, les buissons et les petits arbustes qui, sinon, pourraient devenir du combustible. Cela maintient les paysages ouverts et moins sensibles aux feux de forêt. Le Département du Lot s'engage depuis 2007 dans une politique de soutien et de redéploiement de pratique de pâturage pour reconquérir les espaces embroussaillés. Dans le Lot, 22 Associations foncières pastorales libres (AFPL), composées de 1 500 propriétaires et 10 associations d'éleveurs regroupant 110 éleveurs, unissent leurs efforts pour lutter contre l'embroussaillement.

DÉBROUSSAILLER : AGIR DÈS L'AUTOMNE POUR RESPECTER L'OBLIGATION

La législation oblige à débroussailler autour de sa maison si elle se situe à moins de 200 m d'un bois : dans le Lot, la plupart des habitations sont concernées.

Pourquoi est-il primordial de débroussailler ? Parce qu'un feu de végétation démarre toujours du sol : si des herbes, broussailles, petites branches ou sylvilles s'enflamme, le feu se propage, grâce aux arbustes et aux branches mortes proches du sol, vers les cimes puis d'un arbre à l'autre... En matière de prévention des incendies, l'obligation est donc donnée aux propriétaires de débroussailler 50 m autour des bâtiments si le terrain est situé à moins de 200 m d'un bois ou d'une forêt. Intervenir chez le voisin, avec son autorisation, peut-être même parfois obligatoire pour se protéger. Pendant l'automne et l'hiver, il s'agit donc de couper la végétation basse et d'élaguer les branches des arbres (à hauteur de 1,50 m) pour qu'ils ne se touchent pas, afin d'éviter la propagation d'éventuels incendies et protéger les habitations (et les habitants !). Car c'est logique : moins il y aura de matière combustible, plus le feu sera ralenti ; plus il y aura de discontinuité dans la végétation, moins vite les flammes progresseront. Enfin, le débroussaillage garantira un accès sécurisé aux pompiers. Et quand il est fait avant le début du printemps et les fortes chaleurs, c'est bon pour la biodiversité, en permettant, par exemple, aux oiseaux de nicher en toute sérénité.

NON AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Attention, un arrêté préfectoral interdit dans le Lot, toute l'année, le brûlage des déchets de végétaux excepté pour certains professionnels dans des situations spécifiques. Pensez en premier lieu au broyage et au compostage de vos déchets verts ou aux déchetteries si vous n'avez pas d'autres solutions.

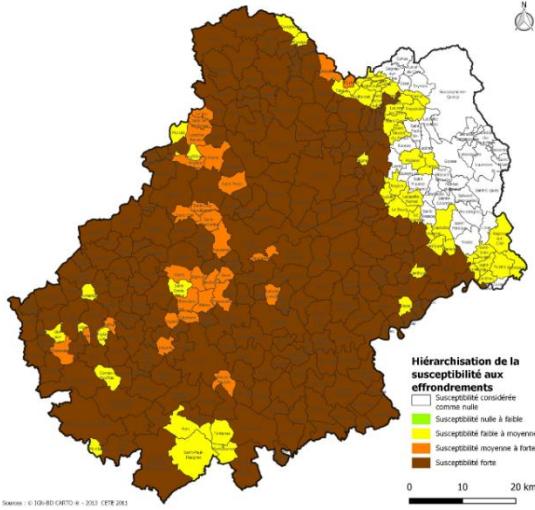
► D'INFOS : feux-foret.gouv.fr
avec le rappel des amendes et risques encourus en matière d'assurance.

SDIS DU LOT-et-GARONNE | N°129 - OCTOBRE 2023

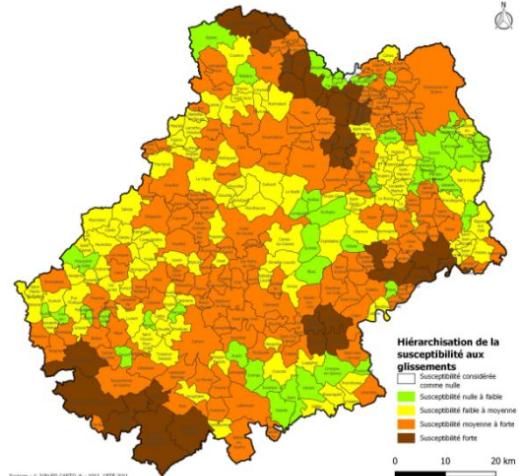
07

Source SDIS 46

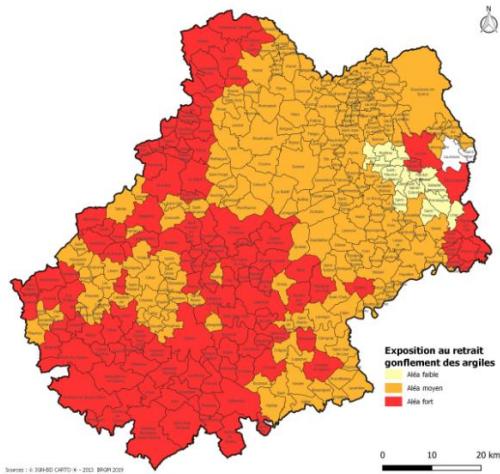
CONNAÎTRE QUELQUES CARTES ET SCHÉMAS EXTRAITS DU DIDRIM 46



Dossier départemental des risques majeurs du Lot - DDMR 46
Carte du niveau de susceptibilité « GLISSEMENT DE TERRAIN »
le plus élevé identifié sur chaque commune
d'après l'atlas départemental des mouvements de terrains du Lot - CETE 2011-



Cette carte de synthèse met en évidence le niveau de susceptibilité au risque d'affaissement et effondrement de cavités le plus élevé rencontré sur la commune. Elle est indépendante de l'expansion géographique du phénomène concerné. Pour connaître les répartitions spatiales des phénomènes et leur ampleur, la carte détaillée est à consulter sur le site <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/exposition-au-retrait-gonflement-des-argiles/#/>



Cette carte de synthèse met en évidence le niveau d'exposition au risque de tassement par retrait/gonflement des argiles le plus élevé rencontré sur la commune. Elle est indépendante de l'expansion géographique du phénomène concerné. Pour connaître les répartitions spatiales des phénomènes et leur ampleur, la carte détaillée est à consulter sur le site <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/exposition-au-retrait-gonflement-des-argiles/#/>

Orages et pluies diluviales

Un orage est un phénomène atmosphérique, caractérisé par une série d'éclairs et de coups de tonnerre. L'orage est toujours lié à la présence d'un cumulonimbus, dit aussi nuage d'orage. Il est souvent accompagné de phénomène violent tels que chutes de grêle, rafales de vent ou bien tornades (voir illustration 20).

Comment naissent les orages ?

1 Les orages naissent dans d'énormes nuages, le cumulonimbus. Le sommet du cumulonimbus est plus chaud que son sommet à cause de la chaleur qu'il a absorbée. C'est pourquoi il est propice aux fortes orages. Les molécules d'air chaud ont naturellement tendance à monter.

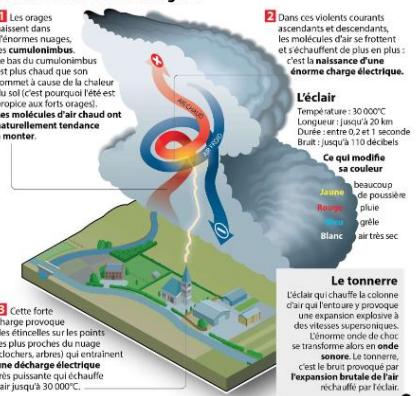
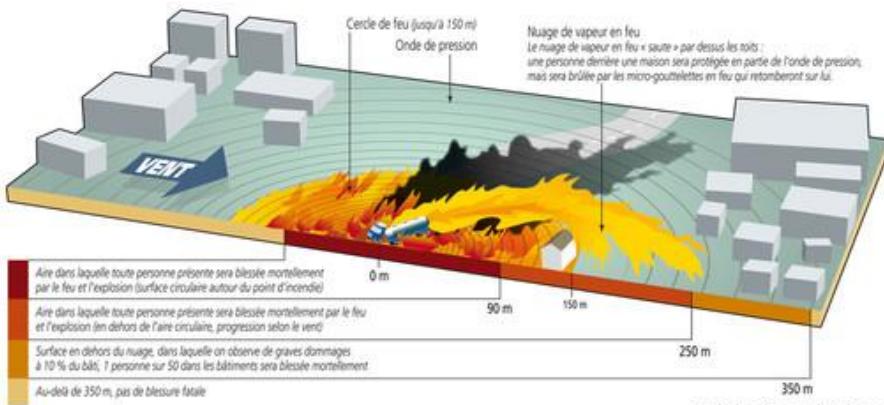


Illustration 20 : formation d'un orage

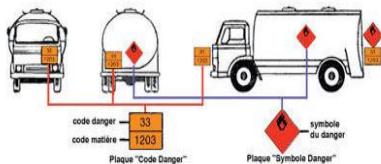


APPRENDRE A LIRE UNE PLAQUE DE CAMION TRANSPORTANT DES MATIERES DANGEREUSES



Le numéro d'identification du DANGER (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau

Le numéro d'identification de la MATIÈRE (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau



Les plaques "symbole de danger" de l'ADR



N°1 Sujet à l'explosion divisions 1.1, 1.2, 1.3



N°1.4 Sujet à l'explosion division 1.4



N°1.5 Sujet à l'explosion division 1.5



N°1.6 Sujet à l'explosion division 1.6



N°2.1 Gaz inflammable et non toxique



N°2.2 Gaz non inflammable et non toxique



N°2.3 Gaz toxique



N°5.1 Matière comburante



N°5.2 Peroxyde organique Danger d'incendie



N°3 Danger de feu (matière liquide inflammable)



N°6.1 Matière toxique



N°6.2 Matière infectieuse



N°4.1 Danger de feu (matière solide inflammable)



N°4.2 Matière sujette à inflammation spontanée



N°7A Matière radioactive dans des colis de catégorie I



N°7B Matière radioactive dans des colis de catégorie II



N°7C Matière radioactive dans des colis de catégorie III



N°4.3 Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau



N°7E Matière fissile de la classe 7



N°8 Matière corrosive



N°9 Matières et objets divers présentant, au cours du transport, un danger autre que ceux visés par les autres classes

④ **QU'EST-CE QUE L'ADR ?** Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses su Route.

ENTRETIEN AVEC STEPHANE LINOU

« LA SECURITE PASSE AUSSI PAR L'ALIMENTATION LOCALE ET BAS CARBONE ».

Actu Lot-Mai 2025

Stéphane Linou est expert associé au laboratoire sécurité-défense du CNAM, auteur du livre « Résilience alimentaire et sécurité nationale », lauréat du Forum National sur les Risques Majeurs.

Stéphane Linou, localement, sommes-nous auto-suffisants du point de vue de l'alimentation ? Quels constats avez-vous faits, à l'origine de votre démarche ?

Stéphane Linou – 98 % de ce qui remplit nos assiettes, ce que nous consommons nous parvient par les transports, d'autres régions et d'autres pays. Ceci signifie que nous ne sommes qu'à 2 % d'auto-suffisance alimentaire, par territoire. Mais, 97 % de ce qu'on produit localement part dans d'autres régions avec un fort impact écologique. Ça s'explique par le fait que nos territoires sont interdépendants, du fait de leurs spécialisations. On a arrêté de produire notre nourriture.

Un des risques, que j'ai imaginé en 2008, à l'origine du mouvement Locavore, est une rupture de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en cas de pandémie ou de guerre. Cette rupture entraînerait de la frustration, pouvant détériorer la sécurité. Le lien, entre alimentation et sécurité, qui avait été pensé, au Moyen-Âge, par les consuls, les élus locaux, n'était plus intégré dans aucun dispositif.

En 2008, où j'étais alors conseiller municipal et départemental, dans l'Aude, je me suis lancé le premier défi Locavore, en m'approvisionnant durant un an, dans un rayon de 150 km, autour de la maison familiale de Beauregard, dans le Lot.

En 2017-2018, pour assurer la sécurité alimentaire, en allant à la rencontre des élus, d'associations, d'agriculteurs, j'ai démontré qu'il fallait un élan, une prise de conscience générale. La sécurité alimentaire, qui avait été prise en compte, au Moyen-Âge, avec la police de la viande, les silos, doit être à nouveau prise en considération, dans nos politiques publiques, au même titre que la sécurité intérieure ou que la sécurité sanitaire. La pandémie de Covid-19 a validé mes constats de risque de rupture d'approvisionnements alimentaires.

Comment avez-vous fait évoluer vos Défis locavore et bas carbone ?

Par rapport à ma première expérience personnelle, j'ai accru les contraintes des Défis locavore et bas carbone, en s'approvisionnant dans un rayon de 51 km, autour du défi, avec un coût produit maximum de 9,50 € par personne, pour 3 plats, tout en rémunérant correctement les

producteurs, et en limitant l'impact carbone à 1,6 kg par personne, qui correspond à ce qu'on devrait appliquer pour respecter les accords de Paris. Je n'impose pas le bio, mais les 2/3 des ingrédients utilisés sont Bio, tout en respectant la contrainte de coût maximal. Chaque défi est différent, suivant les territoires où je me rends. J'entoure ces défis, où se mêlent plusieurs personnes, de formations auprès des élus et de conférences, en fin de journée. Sillonnant la France, voire la Belgique, ce printemps 2025, en Ardèche, a été réalisé le 84e Défi locavore et bas carbone.

Si ces défis étaient appliqués, quotidiennement, quel impact pourraient-ils avoir sur le revenu des agriculteurs et nos modes de vie ?

À travers ces défis, je démontre qu'il est possible de manger sain, local, chic et pas cher, tout en payant correctement les agriculteurs. Il est bon que les euros irriguent le territoire, s'infiltrent localement, ce qui peut financer la transition agroécologique. C'est par le revenu des agriculteurs, en le sécurisant, qu'on pourra améliorer nos modes de production, en parvenant à fixer le carbone.

Avec les défis, comme avec les formations où je préconise aux élus de développer les ateliers cuisine, les jardins partagés, j'explique qu'il est important que chacun réapprenne à cuisiner. Cela permet de réaliser des économies, d'aider au pouvoir d'achat, tout en payant convenablement les producteurs, en mangeant sainement, tout en protégeant notre eau, nos sols et nos ressources.

Je précise que pour sauver une ferme, une exploitation laitière, cela coûte pour le lait, 4 € de plus, par an. Il est important aussi que chacun, tout comme les élus, revoie ses priorités, en satisfaisant en premier les besoins de base, qui est de bien se nourrir.

Depuis le début de votre démarche, remarquez-vous une prise de conscience des élus et des décideurs en Europe ?

En mai 2019, soit avant la COVID, la sénatrice de Haute-Garonne, Françoise Laborde, membre du groupe RDSE, présidé alors par le Lotois Jean-Claude Requier, a posé une question d'actualité sur le sujet au ministre de l'Intérieur d'alors, M. Castaner, qui ne voyait pas de risque alimentaire. Reprenant certaines de mes propositions, à la suite de ma démarche, où je suis allé à la rencontre d'élus, de militaires, de pompiers sur le territoire, sa proposition de loi sur la résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale a été rejetée, à 16 voix près. Mais, depuis, on considère le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire, au même titre que les autres risques. Dans les territoires où je me rends, je démontre qu'on peut faire des choses ensemble. Depuis novembre 2024, dans le guide national des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (rendus obligatoires, par la loi Barnier de 1995, dans tous les territoires pouvant avoir à connaître un risque naturel, technologique, industriel), est incorporée une fiche, sur la résilience alimentaire des territoires.

La PAC, actuellement en vigueur, ne prend pas en compte cette problématique. Mais, récemment, au travers de la constitution d'une commission parlementaire, l'Union Européenne réfléchit à cette question. Il faut que tous les pays se préparent à ce risque, anticipant des pandémies. C'est en anticipant qu'on pourra assurer notre sécurité alimentaire. Être Locavore, c'est savoir respecter le temps et l'espace.



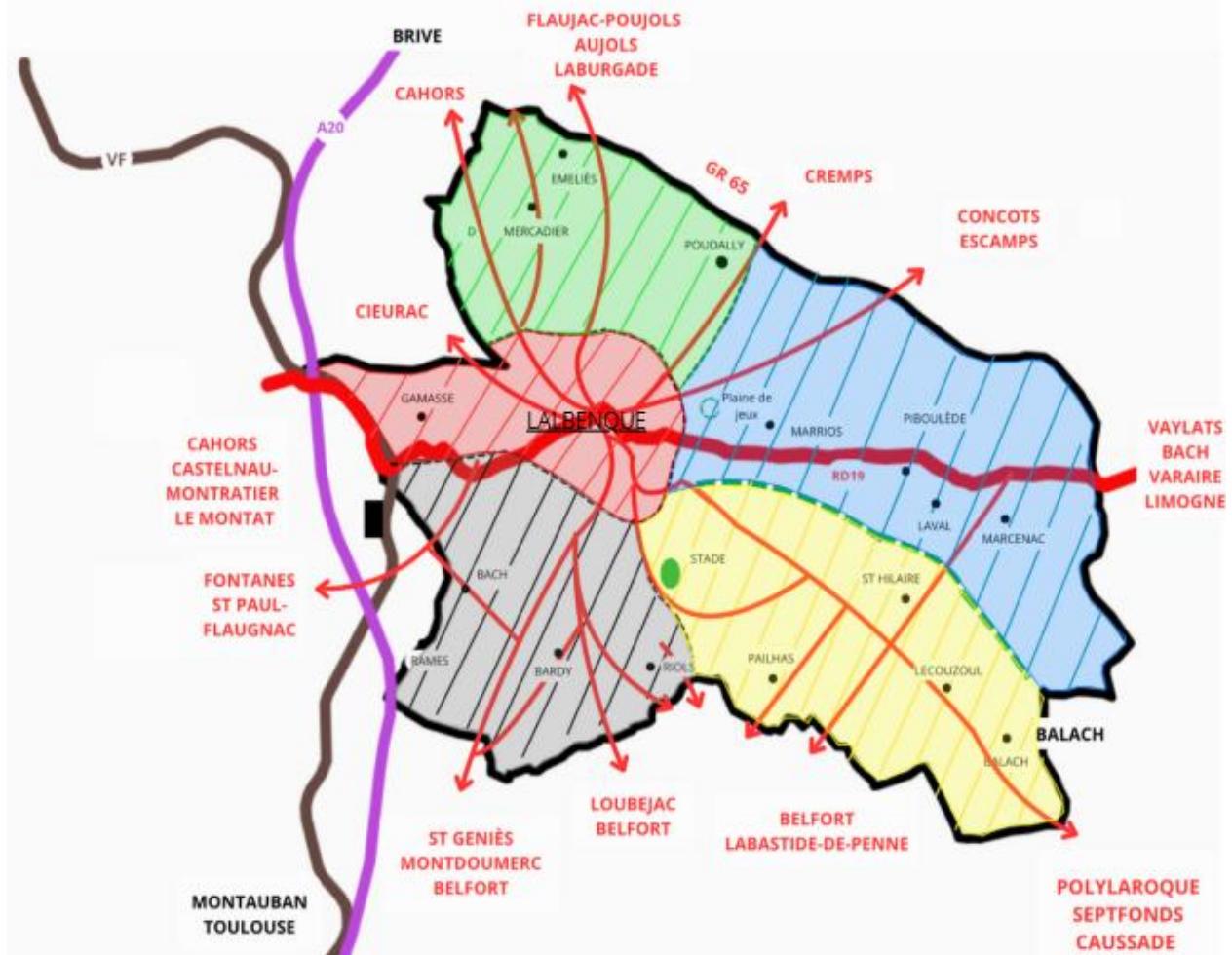
A Lalbenque, le dimanche 26 mai 2024, près de 100 repas ont été servis par les membres de l'association « la Tresse » après avoir relevé avec succès le défi lancé par Stéphane Linou ; tous les produits utilisés avaient été commandés dans un rayon de 51 km autour de Lalbenque. Une carte des producteurs locaux a montré la capacité du territoire à fournir une alimentation de qualité...à condition de cuisiner avec patience et détermination. Communale.

FOIRE AUX QUESTIONS QUE JE PEUX ME POSER

A PROPOS DE LA CARTE DES SECTEURS ET DU PCS

A quel secteur ma résidence est-elle rattachée ?

CARTE DES 5 SECTEURS DE LALBENQUE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Réseau de communication

- Autoroute A20
- Voie Ferrée
- Départementale prioritaire - Accès A20
- Routes départementales et VIC qui maillent le territoire
- Chemin de la SERRE

Infrastructures

- Déchetterie
- Terrain de football
- Plaine de jeux
- Gare de Lalbenque-Fontanès

Cinq secteurs pour le PCS

- /// Bourg et Périphéries
- /// Sud-Est
- /// Sud-Ouest
- /// Est
- /// Nord

Quels sont les relais de quartier se trouvant dans ce secteur ?

Quels sont les risques particuliers qui pourraient toucher ce secteur ? (Incendie, explosion matière dangereuse ... ?

Si je suis une personne vulnérable, est-ce que j'ai pensé à me faire recenser auprès de la mairie ?

A PROPOS DES SYSTEMES D'ALERTE



Est-ce que je reçois déjà les messages sur Intramuros ? (Alerte météo, alerte canicule)

Est-ce que je suis disposé-e à fournir mes coordonnées téléphoniques si la mairie se dote d'un système d'alerte par SMS généralisé ?

Est-ce que je dispose d'un téléphone portable ?



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



EN CAS DE MALAISE,
APPElez LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr/canicule

